

COMMUNIQUE

Projet de fusion TN - TRN reporté

Lors de sa réunion extraordinaire du jeudi 22 septembre 2011, le Conseil d'administration des Transports publics du Littoral neuchâtelois (TN) a décidé, au vu de son analyse de la situation, à une majorité de 9 voix contre 6, de ne pas approuver le projet de fusion TN-TRN tel qu'il se présente en l'état. Il a cependant exprimé sa volonté de maintenir, à terme, le principe d'une fusion conçue dans le respect mutuel des partenaires et en toute loyauté. Notre Compagnie maintient en effet sa volonté de relever les défis d'un transport public moderne dans le canton de Neuchâtel.

A la suite d'une motion déposée au Grand Conseil en février 2007, le Conseil d'Etat lançait les études relatives à un projet de fusion entre les deux entreprises cantonales. Il entamait ainsi un long processus de fiançailles en vue d'un mariage prometteur.

Comme dans tout mariage, la confiance mutuelle est un élément essentiel. Il s'agit de s'engager dans une relation consentante et basée sur la considération et le respect. Force est de constater que le mariage entre les TN et les TRN n'aura pas lieu pour l'instant. Pour notre Conseil d'administration, la cause principale de cet échec réside dans la détérioration du climat de confiance indispensable à la fusion de deux entités, fusion qui constitue d'ailleurs un acte supérieur à celui du mariage car il s'agit en effet de créer une nouvelle entreprise.

Dans le détail, toute une série d'éléments ont contribué graduellement à la création d'un climat peu propice à une fusion :

- liste injustifiée de griefs à l'encontre des TN apparue en cours de procédure ;
- mise au concours du poste de directeur général imposée aux TN ;
- présence du directeur des TRN dans le comité de sélection du futur directeur général ;
- désignation du directeur des TRN au sein du futur Conseil d'administration comme représentant de l'Etat alors qu'il est encore en fonction ;
- procédure de désignation du futur directeur général perçue comme biaisée ;
- résultat de l'assessment contesté ;
- procédure de désignation des membres indépendants au sein du futur Conseil d'administration ;
- attitude des membres indépendants durant la procédure de recherche du futur directeur général.

La procédure, tant dans le choix du directeur général que dans la désignation de la composition du Conseil d'administration, a été perçue comme biaisée par les autorités des TN. Elle s'orientait ainsi en direction d'une absorption des TN par les TRN et non plus d'une fusion équilibrée, niant ainsi les valeurs de notre Compagnie plus que centenaire. L'intérêt supérieur de l'Etat ne doit pas se réaliser au mépris de valeurs fondamentales telles que la garantie d'un processus décisionnel exempt d'irrégularités procédurales.

Le report du processus de fusion entre les TN et les TRN est d'autant plus regrettable que l'Etat, les Villes et les communes du Littoral avaient adhéré aux principes fondamentaux au travers du pacte d'actionnaires, soit la capitalisation (avec investissement de CHF 700'000.- par la Ville de Neuchâtel et par les Communes du Littoral), la désignation du lieu du siège à La Chaux-de-Fonds, la garantie de l'emploi et l'engagement à ne pas procéder à des licenciements.

Néanmoins, le projet de fusion ne doit pas être définitivement abandonné. Il pourra en effet être repris une fois la sérénité retrouvée et la confiance pleinement rétablie entre les acteurs concernés. Des collaborations pourront être recherchées, à l'image de la desserte nocturne du NoctamRUN, un projet commun actuellement réalisé par les deux compagnies.

Les enjeux en termes de transports et de mobilité doivent nous inciter à rebondir rapidement et à aller de l'avant. Alors, si l'heure est bien aux regrets, après quatre années d'étude de rapprochement avec les TRN, les TN vont continuer à s'engager pour des transports publics de qualité, au service de leur clientèle et de la région.

Pour tout renseignement complémentaire :

- Laurent Lavanchy, Président du Conseil d'administration (tél. 078 763 05 73)
- Olivier Arni, Vice-président du Conseil d'administration (tél. 032 717 76 01)

Transports publics du Littoral neuchâtelois, le 26 septembre 2011